

## DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ ET DE L'EMPLOI

**2022 DAE 96** Subvention (60.000 euros) et convention avec l'association Yes We Camp (13001)

## PROJET DE DELIBERATION

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Situé au sud du 12e arrondissement, le secteur de Bercy-Charenton couvre environ 80 hectares et constitue l'une des dernières grandes opportunités foncières dans la capitale. La création de la ZAC Bercy-Charenton a été approuvée par le Conseil de Paris en juillet 2018 et sa mise en œuvre confiée à la SEMAPA. Conformément aux engagements de la mandature, ce projet de 2018 est aujourd'hui questionné à nouveau, en parallèle des réflexions menées dans le cadre de la révision en cours du PLU Bioclimatique et des enjeux identifiés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Un Comité citoyen a travaillé en 2021 sous l'égide de la SEMAPA dans l'objectif de réinterroger les orientations du projet. Les études vont se poursuivre dans les mois et années à venir.

Bercy-Charenton est aujourd'hui une friche, enclavée et non identifiée par le public, qui mérite une ouverture pouvant être pas à pas impulsée par une stratégie d'activation. Ces occupations temporaires sont une opportunité pour tester des aménagements à petite échelle et permettent d'appréhender les usages in situ dans une dynamique métropolitaine, notamment avec la Ville de Charenton-le-Pont.

En 2021, la Ville de Paris, la SEMAPA et SNCF Immobilier ont lancé l'appel à projets « Reconquête urbaine du site Bercy-Charenton ». Ce projet d'urbanisme transitoire doit permettre de faire découvrir ce lieu aux Parisiennes et aux Parisiens, mais aussi aux riverains, pour qu'ils s'approprient le site en participant au développement et à la préfiguration de ses futurs usages.

C'est le projet proposé par trois structures spécialisées dans l'occupation temporaire (Yes We Camp, Plateau Urbain, Ancoats) et Coup de Pousses (développant des programmes périscolaires), qui a été retenu le 25 mai 2021. Il prévoit l'occupation temporaire du site sur une surface d'un hectare pour une période d'au moins deux ans en lien avec l'hébergement d'urgence géré par Aurore déjà présent sur le site en créant une communauté d'acteurs et de pratiques engagées et conviviales.

Créée en 2012, Yes We Camp a pour objet de mettre en place - ou contribuer à faire exister par des prestations spécifiques - des espaces collaboratifs, innovants

et inclusifs, ouverts à tous les publics, temporaires ou pérennes, avec pour chaque projet une gamme variée de fonctions : formations, espaces de travail et d'artisanat, restauration, programmation culturelle, événements, hébergement social ou touristique, ou toute autre fonction permettant de créer à la fois de l'attractivité et de la cohésion sociale. Yes We Camp a notamment co-animé le projet d'urbanisme transitoire des Grands Voisins, sur le site de l'ancien hôpital Saint-Vincent de Paul (14°), en partenariat avec Plateau Urbain et l'association Aurore.

Sur le site de la ZAC Bercy-Charenton, l'association souhaite créer :

- un jardin d'une surface de 8000 m², espace ouvert au public à la fois productif et réserve de biodiversité;
- une pépinière d'activités émergentes et créatives accueillant entre 40 et 80 structures ;
- une communauté d'usagers solidaires et engagés comptant 10 000 à 50 000 adhérents, pour former un réseau de citoyens en relation avec les centres d'hébergement d'urgence voisins.

L'association Yes We Camp propose, en partenariat avec Plateau Urbain, un projet de transformation des espaces disponibles afin d'accueillir des initiatives expérimentales pouvant contribuer à élaborer des solutions collectives utiles au futur quartier dans une logique de préfiguration de la ZAC.

Comme aux Grands Voisins, il s'agit de permettre la rencontre de publics très variés, notamment étudiants, riverains et associatifs, qui n'ont pas l'habitude de se côtoyer. Cette mixité sera l'occasion de mettre en œuvre des événements et des projets communs valorisant les ressources et les compétences de chacun, avec l'appui du tissu local et en lien avec la Mairie du 12e arrondissement. Dans ce but, Yes We Camp et Plateau Urbain ont choisi des critères de sélection des structures qui incluent notamment l'appréciation de la volonté des structures candidates de contribuer à une démarche collective. Il est prévu de valoriser la mise en commun, le partage de connaissances, le don d'heures d'entraide, la participation aux ateliers de réflexion commune et les envies de projets collectifs. La mutualisation et le partage des espaces de travail qui seront aménagés constituent donc un aspect fondamental du projet.

D'importants travaux sont nécessaires en vue d'ouvrir au public le parc productif et convivial. La première étape consistera à mettre en œuvre un socle d'infrastructures, qui permettra, notamment, d'installer des espaces de travail sur le site : mise aux normes de sécurité et d'accessibilité incendie, raccordement aux réseaux (électricité, eau), signalétique. Leur montant total est évalué à 171.000 euros. L'association prévoit de lancer les travaux au mois d'avril en vue d'une ouverture au public au mois de mai 2022.

Le projet fait l'objet d'un soutien financier de la Région Ile-de-France dans le cadre de son appel à projet sur l'urbanisme transitoire.

Considérant l'intérêt de ce projet, je vous propose de soutenir cette action par une subvention d'investissement de 60.000 euros au titre de l'exercice 2022.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

**2022 DAE 96** Subvention (60.000 euros) et convention avec l'association Yes We Camp (13001)

Le Conseil de Paris

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 10;

Vu le décret  $n^{\circ}$  2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1511-3 et L2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention d'investissement et à signer une convention avec l'association ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 5e Commission,

Sur le rapport présenté par M. Florentin LETISSIER, au nom de la 1ere Commission,

## Délibère:

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention entre la Ville de Paris et l'association Yes We Camp, dont le texte est joint en annexe ;

Article 2: Une subvention d'investissement de 60.000 euros est attribuée à l'association Yes We Camp, domiciliée 16, rue Bernard du Bois 13001 Marseille (n° PARIS ASSO 184841, n° dossier 2022\_04754) au titre de l'exercice 2022.

Article 3: La dépense d'investissement correspondante sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2022 sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.